

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le seize octobre à 19 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Gabrielle en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel CHATET

Etaient présents : MM. BERTHION Yves, CHATET Michel, DUTHEIL Mathieu, FERRANDON Jean-François, ROUGE Louis, SAUVESTRE Armel, THEVENOUX Yves
Mmes DESROZIER Isabelle, GODEFROY Laurence, PINET Isabelle,

Était absente excusée : SHEIKH Bénédicte qui a donné son pouvoir à PINET Isabelle

Secrétaire de séance : Madame DESROZIER Isabelle

Pour des raisons de sécurité sanitaire, monsieur le maire informe madame la préfète par lettre du 8 octobre 2020 que la prochaine réunion du conseil municipal du 16 octobre 2020 se tiendra, à la Maison Gabrielle (salle associative communale), 13 rue de la gare, à Fourilles. La salle polyvalente lieu de réunion depuis le mois de mai est trop onéreuse à chauffer pour une réunion. La Maison Gabrielle est plus petite que la salle polyvalente et mieux agencée que la salle de la mairie pour respecter les distances et les gestes barrières.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

Rejet du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire, rappelle que :

Mesure phare de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014 (JO du 26/03/2014), le transfert automatique de l'élaboration des documents d'urbanisme aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes a été acté selon les modalités suivantes : Le transfert de cette compétence devait intervenir dans un délai de trois ans suivant la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Sauf si, dans les trois mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), une minorité de blocage si opposait. Cette minorité devait être constituée d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a été rejeté en 2017.

Toutefois, la loi prévoit le transfert de plein droit de la compétence le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit, pour la 1ère fois, le 1er janvier 2021). Sauf si les communes s'y opposent, selon les mêmes modalités qu'énoncés ci-dessus.

Les communes doivent donc à nouveau se prononcer sur ce transfert de compétence entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

L'absence de délibération pendant cette période vaut accord.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) et plus particulièrement son article 136.

Registre des délibérations du Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

DECIDE DE S'OPPOSER au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes « Saint-Pourçain Sioule Limagne ».

Indemnité de confection des documents budgétaires au receveur municipal

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal, que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de délibérer sur l'indemnité de confection des documents budgétaires allouée à Madame Catherine DESNOS comptable du trésor chargée des fonction de receveur communal en vertu de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de maintenir sans changement indemnité de confection des documents budgétaires à Madame DESNOS Catherine
- Et dit que la présente délibération sauf délibération contraire l'indemnité variera automatiquement chaque année en fonction des éléments de base de cette prestation et conformément au tarif en vigueur.

Décision Modificative Budgétaire n°1

Création de programme d'investissement pour faire face aux dépenses d'étude préalable pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste (P 136), pour les travaux de toiture du préau sur la place de l'église (P 135) et pour les travaux de voirie supplémentaire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la décision modificative budgétaire suivante :

Objets : création de programmes d'investissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 136 : Frais d'études	10 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	29 149,00
2313 (23) - 135 : Constructions	1 400,00	1323 (13) - 136 : Départements	45 000,00
2313 (23) - 136 : Constructions	140 000,00	13251 (13) - 128 : GFP de rattachement	3 061,00
2315 (23) - 134 : Installation, matériel et ou	810,00	1331 (13) - 136 : Dotation d'équipement des	75 000,00
	152 210,00		152 210,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	29 149,00	74832 (74) : Attribution du fonds départ. pé	1 435,00
615221 (011) : Bâtiments publics	-13 857,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-13 857,00		
	1 435,00		1 435,00
Total Dépenses	153 645,00	Total Recettes	153 645,00

Concours des maisons fleuries 2020

Cette année le nouveau jury des maisons fleuries a décidé de changer les catégories du classement. Ainsi au lieu d'avoir 3 catégories et 3 prix par catégorie, il n'y aura plus que 7 prix sans catégorie et un hors concours.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Jean-François Ferrandon, Isabelle Desrozier, Armel Sauvestre et Stéphane Beaudonnet ont fait le tour de la commune le mercredi 15 juillet 2020.

Monsieur Jean-François Ferrandon donne les noms des 7 qualifiés :

- 1- Madame HARS Yolande
- 2- Madame ROBERT Yvette
- 3- Madame GROBOST Elise
- 4- M. et Mme BOISSONNET Georges
- 5- Madame PINET Isabelle et M. BEAUDONNET Stéphane
- 6- Monsieur JACQUE Maxime
- 7- M. et Madame SAINT-ROCH Thierry

Hors concours : Monsieur LALEMAN Yves

En raison des contraintes sanitaires, il ne sera pas possible de remettre les récompenses comme les années précédentes lors de la cérémonie du 11 novembre.

Le conseil municipal décide donc d'inviter les 8 personnes nommées, le 7 novembre à 11 heures à la salle polyvalente pour la remise des lots.

Plantation d'arbre sur la place de l'église

Monsieur le maire rappelle que 2 arbres morts ont été abattus sur la place de l'église et qu'en cette fin d'année, il serait judicieux de les remplacer. Monsieur Yves Berthion a proposé un Ginkgo Biloba et un Erable Champêtre deux arbres poussant assez vite, n'ayant pas besoin de beaucoup d'eau et d'un entretien facile.

Le conseil municipal est d'accord avec ce choix et demande à messieurs Michel Chatet et Jean-François Ferrandon ainsi qu'à madame Laurence Godefroy de se renseigner pour le meilleur achat.

Compte rendu des réunions extérieures

- Monsieur le maire fait un rapide compte rendu du conseil des maires de la communauté de communes : le projet de constructions d'une piscine à Saint-Pourçain et d'une à Gannat avec l'aide de relance de la région, la vente du Château de la Motte de Louchy-Montfand, l'ouverture à la concurrence du rail qui permettra à la société Cooprail d'ouvrir une ligne Lyon-Bordeaux passant par Gannat. Le financement est ouvert aux investisseurs public et privé, la communauté de communes ainsi que la ville de Gannat vont participer. Le projet est de 3 aller-retours Lyon-Bordeaux par jour.
- ENEDIS a réuni les maires afin de présenter leurs actions sur le territoire, un des problèmes récurrent est l'élagage des arbres sous le réseau électrique. Il a bien été répété que le ramassage du bois coupés est à la charge du propriétaire des arbres.
- SIVOM Sioule et Bouble : la subvention au Burkina Faso a été reconduite. Le manque de personnel se fait sentir sur 35 postes à pourvoir seulement 30 sont pourvus, leur statut change aussi, ils passent en privé par rapport aux diverses prestations que propose le SIVOM. Grace à l'interconnexion pour alimenter en eau tous les habitants la montagne bourbonnaise et le bassin de Montluçon n'ont pas eu de coupure d'eau cet été, de plus une étude hydrologique sur le site de la Louchadière va être réalisée car son débit baisse d'année en année.
- SDE03 Suite à l'augmentation des panneaux photovoltaïque et à la méthanisation un nouveau problème apparaît qui est le renvoi de l'électricité sur le réseau, les bornes de recharge électrique pour véhicule sont déficitaires. Avec le plan de relance le SDE03 et ses partenaires financiers augmente leurs participations dans le changement de l'éclairage public. Monsieur le maire propose de leur demander une étude pour rajeunir l'éclairage public de la commune dont le plus vieux poste à plus de 35 ans.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

- SICTOM Sud-Allier, le nouvel exécutif a été élu et Monsieur André Bidaud en est président, la présentation des rapports annuels des différents sites gérés par le SICTOM a été présentée aux délégués. Le SICTOM Sud-Allier traite l'équivalent de 550 Kg de déchet par habitant sur un an.

Informations et questions diverses

Les dossiers de demande de subvention DETR et Conseil Départemental pour la réhabilitation de l'ancienne poste ont été déposés

Commission communale voirie le 24 octobre à 10 h

Commission communale bulletin municipal le 23 octobre à 19h.

Prochaine réunion le 11 décembre à 19h

Fin de la séance 21h02